Adélie Defrenne - Roberta Metsola **Position Paper**

En ma qualité de présidente du Parlement européen, mon rôle est d'assurer le bon déroulé du processus législatif, de superviser les travaux du Parlement dans son ensemble, et de faire respecter le règlement dans l'hémicycle. En parallèle de ce rôle de coordination, j'ai aussi un rôle essentiel de représentation du Parlement, et donc des intérêts des citoyens européens, notamment dans les échanges avec la Commission, le Conseil, les médias ou les stakeholders. Ce rôle institutionnel m'engage à une neutralité vis-à-vis de tous les groupes politiques, malgré mon appartenance au PPE (Parti Populaire Européen).

I/ Les enjeux de la réforme du règlement 2018/1999 sur la gouvernance européenne de l'énergie

A) Les objectifs de l'UE et les intentions de la Commission dans sa réforme du règlement 2018/1999 sur la gouvernance européenne de l'énergie

Dans son discours sur l'état de l'Union du 16 septembre 2026[1], Ursula Von der Leyen affirme la volonté de la Commission européenne d'accélérer le **développement d'une énergie propre, locale et abordable** en Europe. Insistant sur les **dépendances énergétiques** que les conflits en Ukraine et au Moyen Orient ont mis en lumière, la présidente de la Commission déplore la flambée des **prix** de l'énergie qui pèse sur les ménages et entreprises. En septembre 2026, le taux d'inflation des prix de l'énergie en zone euro s'élevait à 20,8%.[2] Dans ce contexte, les **investissements** massifs dans l'électrification, les interconnexions, les énergies propres rendront l'Union à la fois plus **résiliente, autonome et compétitive**. Investir dans les énergies renouvelables aujourd'hui est faisable et cohérent avec les attentes des citoyens. Dans les années 2010 par exemple, le coût de l'énergie solaire a diminué de 85%.[3] La Commission réitère sa volonté de maintenir les objectifs climatiques fixés par l'Union. Ces objectifs sont notamment la **neutralité carbone d'ici à 2050**, inscrite dans la Loi européenne sur le climat[4], une réduction des émissions de GES de l'Union d'au moins 55% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030[5], et 42,5% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de l'UE en 2030[6].

Par sa proposition de réforme du règlement 2018/1999 sur l'énergie, la Commission vise à donner aux Etats membres les **moyens effectifs d'atteindre ces objectifs**. Son ambition est "d'assurer la complémentarité, la cohérence et l'ambition des efforts déployés par l'Union et ses États membres, tout en limitant la complexité administrative".[7] Il s'agit d'améliorer le suivi de la réalisation des PNEC par les Etats membres, et d'en faire de véritables plans d'investissement dans une énergie décarbonée afin de favoriser le développement rapide d'infrastructures et de réseaux.

B) La légitimité de la présidente du Parlement européen Roberta Metsola dans ces négociations

Le Parlement européen est la seule institution européenne dont les membres sont élus au suffrage universel direct: il représente les intérêts de la société civile européenne dans son ensemble. En cela, mon rôle de présidente du Parlement est crucial pour assurer la bonne **prise en compte des enjeux et des attentes des citoyens européens** dans le processus de décision. Je suis chargée d'**assurer le bon déroulé du travail parlementaire** afin que les échanges soient apaisés et constructifs. Je représente également l'institution face à la Commission européenne et au Conseil, et me dois de **porter la position du Parlement** de manière claire et efficace.

[1] https://france.representation.ec.europa.eu/informations-et-evenements/informations/discours-sur-letat-de-lunion-2026-de-la-presidente-von-der-leyen-2026-09-16_fr

[2] https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/prc_hicp_minr__custom_20343292/bookmark/table?lang=en&bookmarkId=2c0a5a77-02a9-4ac7-8f5d-99ddea930286&c=1772533161377

[3] https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/12/Rapport_SYR_AR6_v1.pdf

[4] https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/european-climate-law.html

[5] Ibid.

[6] https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2023/2413/oj?locale=fr

[7] https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2018/1999/oj?locale=fr

II/ Les enjeux des négociations au sein du Parlement à la suite de la publication de la proposition de réforme par la Commission

A) Des points de convergence

La proposition de réforme du règlement 2018/1999 par la Commission européenne a été accueillie de manière plutôt positive par les eurodéputés. Le *PPE* s'est montré très satisfait de cette proposition en *Conférence des présidents*.[8] *S&D*, *Les Verts/ALE*, *Renew*, *ECR* sont plutôt satisfaits dans l'ensemble, mais soulignent quelques points sur lesquels ils aimeraient débattre. Le *PPE* et *S&D* disent avoir été écoutés dans la consultation de la Commission. Les groupes politiques aux deux extrémités de l'hémicycle - *The Left*, *PfE* et *ESN* - sont quant à eux défavorables à la proposition. Dans l'ensemble, plusieurs points abordés dans la proposition font **consensus** parmi les eurodéputés, formant le point de départ d'un dialogue constructif. La transformation des PNEC en **plans d'investissements** chiffrés, avec des **indicateurs chiffrés communs simplifiés** semble faire consensus au sein du Parlement. De plus, tous les groupes politiques sont favorables à un **renforcement des interconnexions** entre les Etats membres.

B) Le nucléaire: un point névralgique du débat

Dès le départ, l'énergie nucléaire s'est imposée comme un **facteur de clivage majeur au sein du Parlement comme du Conseil**. En effet, la question de **comptabiliser le nucléaire comme énergie décarbonée au même titre que les énergies renouvelables** dans les PNEC suscite de vifs débats, non seulement entre les groupes politiques mais également au sein même des groupes. Par exemple, *S&D* est divisé à ce sujet. Au sein du *PPE*, qui est majoritairement pro-nucléaire, le député autrichien Alexander Bernhuber demeure résolument opposé à cette énergie. La présidence irlandaise du Conseil de l'UE m'a confirmé que ce clivage était également présent parmi les Etats membres.[9] En témoigne la formation en 2023 de deux alliances: l'Alliance pour le nucléaire[10], initiée par la France, et l'alliance des Amis des Énergies Renouvelables[11], initiée par l'Autriche.

Pour cette raison, l'*article 5.3* de la proposition de règlement EDAR de la Commission a été **rejeté en bloc** par les eurodéputés. Selon cet article, les États membres qui recourent à l'énergie nucléaire à faible intensité de carbone seront en mesure de comptabiliser dans leurs PNEC, "au maximum 12% de la part du nucléaire dans le bouquet énergétique national comme contribution équivalente aux objectifs en matière d'énergies renouvelables"[12]. Au sein de l'hémicycle, l'ensemble des députés y est opposé. La commission ENVI voit se dessiner deux camps. L'un, formé par *The Left*, *S&D* et *Les Verts/ALE*, souhaite réduire ce plafond. L'autre, formé par *Renew*, *PPE*, *ECR*, *PfE* et *ESN*, souhaite l'augmenter.[13]

On peut s'attendre à ce que soit invoqué à de nombreuses reprises l'*article 194(2) du TFUE*[14], qui laisse aux Etats membres le choix de leur mix énergétique, pour mettre en avant le droit des Etats à comptabiliser le nucléaire comme énergie décarbonée. C'est déjà le cas du *PPE* dans son communiqué du 21 octobre 2026.[15] Il s'agira alors de discuter cet article au sein des commissions parlementaires, en s'assurant que des majorités claires puissent être dégagées pour **éviter tout blocage**, et que les échanges et les votes en commission *ITRE* et *ENVI* soient cohérents entre eux.

[8] https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2026/10/Conference-des-presidents-07_11_26.docx
[9] https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2026/10/CR_Reunion-avec-presidence-du-Conseil.29_10_26.pdf
[10] https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/la-france-lance-une-alliance-du-nucleaire-en-europe-1910773
[11] https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/13363/3/lalliance-du-nucleaire-et-les-amis-des-renouvelables-fixent-leurs-priorites-respectives-pour-la-prochaine-commission-europeenne
[12] https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2026/10/Proposition-Reglement-EDAR-v2-Commission-BWS.pdf
[13] https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2026/10/ENVI-001.pdf
[14] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012E194
[15] https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2026/10/Communique-PPE.pdf

C) Trouver un juste équilibre sur le degré de pouvoir de la Commission quant aux PNEC

Un autre point de discussion important au sein du Parlement et avec le Conseil sera le degré de pouvoir de la Commission sur la rédaction et le suivi de la mise en œuvre des PNEC. Ce sujet sera discuté au regard du *Chapitre 5* de la proposition EDAR, qui décrit le système d'évaluation et de suivi des PNEC par la Commission. La Commission favorise un **accompagnement** des Etats membres pour les aider à atteindre leurs objectifs plutôt que la mise en place de sanctions. Selon l'*article 39* de la proposition EDAR, en cas de retard modéré d'un Etat membre, elle lui adresse donc simplement une **recommandation**. En cas de retard de plus de 10% d'un Etat membre sur ses objectifs en matière d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique, l'Etat doit présenter sous 12 mois un **plan correctif** détaillé. Si le retard persiste sur le plan des énergies renouvelables, alors la Commission peut exiger une **contribution financière** au mécanisme européen de financement des énergies renouvelables.
Ainsi, on constate que la proposition de la Commission rejoint plutôt la volonté exprimée en *Conférence des présidents*[16] par le *PPE*, *ECR*, *PfE* et *ESN*, d'**accompagner plutôt que de sanctionner** les Etats membres. Les groupes les plus à droite chercheront à diminuer ce pouvoir de contrôle. Ici encore, l'*article 194(2) du TFUE*[17] sera mis en avant pour défendre la souveraineté nationale des Etats membres. A l'inverse, *The Left*, *Les Verts/ALE* et *S&D* demandent un pouvoir plus important accordé à la Commission afin de veiller à la bonne mise en œuvre des PNEC et de garantir que l'Union atteigne ses objectifs.

III/ Les priorités du Parlement et ses recommandations vis-à-vis de la réforme de la gouvernance énergétique de l'Europe

A) Sécurité et souveraineté énergétiques

A la lumière des conflits actuels en Ukraine et au Moyen-Orient, et de l'augmentation des prix de l'énergie qu'ils provoquent en Europe, il apparaît de plus en plus urgent pour l'Union européenne de **limiter ses dépendances énergétiques**, à la fois pour assurer la **souveraineté énergétique** de l'Europe, et pour faire **baisser les prix de l'énergie**. En effet, cette inflation affecte fortement les **ménages les plus vulnérables**, que le Parlement souhaite unanimement soutenir. C'est ce qui a été dit à la fois en *Conférence des présidents*[18], et ce qui est remonté de la première réunion de la *commission ENVI*[19]. Investir dans les réseaux et le stockage énergétiques, c'est investir dans une **énergie abordable** et locale[20]. *The Left* et *S&D* insistent sur la dimension **socialement juste** que doit avoir pour eux la transition énergétique. Le *PPE*, *ECR*, *PfE* et *ESN* soulignent quant à eux l'importance de protéger non seulement les ménages mais aussi les entreprises les plus vulnérables que sont les **PME**.

B) Investir dans une énergie européenne compétitive

Ensuite, la **sécurisation des approvisionnements** énergétiques est perçue par les eurodéputés comme une opportunité, par le développement d'infrastructures et de réseaux énergétiques, de rendre l'Europe plus compétitive. C'est le discours défendu par le *PPE*, *ECR*, *Renew*, *S&D* et *Les Verts/ALE* qui voient tous dans les investissements dans la transition énergétique un moyen de développer une **industrie européenne compétitive** de l'énergie. Ceci s'inscrit dans la continuité du *Rapport Draghi* de 2024, qui recommande à l'UE de se rendre plus compétitive, notamment par l'innovation, la transition écologique, et la souveraineté stratégique.[21]

[16] https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2026/10/Conference-des-presidents-21_10_26.docx-1.pdf
[17] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012E194
[18] https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2026/10/Conference-des-presidents-21_10_26.docx-1.pdf
[19] https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2026/10/ENVI-001.pdf
[20] https://france.representation.ec.europa.eu/informations-et-evenements/informations/discours-sur-letat-de-lunion-2026-de-la-presidente-von-der-leyen-2026-09-16_fr
[21] https://sgae.gouv.fr/sites/SGAE/accueil/a-propos-du-sgae/archives/mario-draghi-remet-son-rapport-s.html

Encadrés spécifiques pour les cours évalués par le BWS

Science Politique de l'UE
Le triangle institutionnel dans le processus décisionnel en cours

Par son monopole de l'initiative législative, la Commission européenne exerce un fort pouvoir de cadrage sur le processus décisionnel européen. La position de cette dernière sur ce que doit être le règlement EDAR se perçoit immédiatement dans le titre même du texte: "**Règlement de l'énergie décarbonée, autonome et résiliente**". Les priorités de la Commission sont donc: la décarbonation, la sortie de la dépendance énergétique, la capacité à mieux résister aux crises. Ainsi le poids des conflits actuels en Ukraine et en Iran apparaît comme un catalyseur de la production d'action publique européenne. La théorie de la crisologie européenne peut alors fonctionner ici pour expliquer comment la crise actuelle accélère la prise de mesures dans les institutions de l'UE. Cela témoigne du rôle des **facteurs internationaux** et **économiques** dans les décisions européennes. Cependant, le rôle de la crise est à nuancer: cette refonte de la gouvernance européenne de l'énergie intervient également en vue d'**atteindre des objectifs de décarbonation** préalablement fixés à moyen terme. Le but recherché est de rendre la transition énergétique plus effective, et d'éviter au maximum les retards de certains Etats membres sur leurs trajectoires.

Le Conseil et le Parlement disposent d'une large marge de manœuvre dans la négociation des textes. D'abord, ceux-ci ont été **consultés** par la Commission avant la rédaction du texte. Ensuite, une fois que cette proposition a été publiée, ils vont pouvoir revenir sur chaque article pour **amender** le texte. C'est ce qui se joue dans les négociations des prochaines semaines, jusqu'aux séances plénières. On constate déjà par exemple un rejet généralisé au Parlement de l'article 5, paragraphe 3 sur les modalités de comptabilisation de l'énergie nucléaire dans les PNEC.

Au sein du Parlement, les **facteurs politiques** sont cruciaux. Le rôle du PPE, en tant que 'kingmaker' ou de 'faiseur de majorités' est clef. Le PPE peut choisir, selon les dossiers, et selon les articles, de s'allier plutôt avec le centre et la gauche (*S&D, Les Verts/ALE, Renew*) ou avec l'extrême-droite (*ECR, PfE, ESN*), pour faire passer ses amendements. Cette dernière configuration est actuellement la plus fréquente, ce qui bouscule largement l'équilibre des négociations. Avant les élections européennes de 2024, *Renew* était 'kingmaker' et les coalitions avec l'extrême-droite étaient plus rares. *PfE* et *ESN* étant largement défavorables à toute contrainte environnementale pouvant constituer une entrave à la souveraineté des Etat membres, on peut s'attendre à ce que des amendements passés par le *PPE* en coalition avec l'extrême-droite visent à réduire le niveau d'ambition ou de contrainte de la proposition. Si ces facteurs sont importants, il faudra aussi composer avec l'ensemble des **acteurs non-institutionnels** qui informent et influencent le débat. Dans la bulle bruxelloise, le Parlement est l'institution auprès de laquelle les groupes d'intérêts - ONG, lobbies, think tanks - vont le plus chercher à faire entendre leur voix.

Ainsi, le rôle du Parlement et du Conseil dans les semaines à venir sera d'échanger à la fois en leur sein et avec les autres institutions européennes et acteurs non institutionnels, afin d'aboutir à un compromis qui soit satisfaisant pour une majorité d'acteurs. Le Parlement pourra **défendre sa position en trilogue** face au Conseil et à la Commission.

ONG, lobbies, think tanks dans le processus de l'UE
Les acteurs non législatifs dans le processus décisionnel en cours

Les ONG, lobbies et think tanks ont un rôle particulier dans les négociations au sein des institutions européennes, en ce qu'ils cherchent à **influencer le débat sans faire partie eux-mêmes des institutions**. Quelles stratégies sont alors employées par les ONG, lobbies et think tanks pour faire entendre leur voix? Dans un article de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* intitulé "Comment l'ONG Greenpeace influence-t-elle le texte sans droit de vote?"[22], un représentant de Greenpeace explique s'être associé avec plusieurs autres ONG environnementales et think tanks dans l'alliance "Fight 4 Environment" avant la publication de la proposition de la Commission. En **s'alliant avec d'autres groupes** avec qui elle partage des sensibilités et préoccupations similaires, Greenpeace cherche à former un "front commun pour peser davantage sur la scène et toucher les parlementaires". D'autres stratégies existent. Le fait de répondre à des interviews qui peuvent être plus ou moins **médiatisés**, visibles dans l'espace public, peut favoriser la visibilité des revendications. La stratégie adoptée par WindEurope implique également des **rencontres régulières avec des Etats membres**. L'influence de ces groupes peut se matérialiser par la mise en œuvre d'une **expertise scientifique** qui pourra informer le débat des acteurs institutionnels, ou par des compétences de **plaidoyer** dans les médias ou auprès des acteurs directement.

Leur influence est hétérogène dans la production du règlement EDAR. Dans un article de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* intitulé "Les coulisses de la proposition de la Commission: Interview exclusive avec la Présidente et le chef de cabinet"[23], Björn Seibert, chef de cabinet de la présidente de la Commission, rappelle l'importance des ces groupes. Il insiste sur le fait que la Commission a cherché dans sa **consultation** pour le règlement EDAR à écouter un large panel d'acteurs, afin que la réforme de la gouvernance européenne de l'énergie s'appuie sur les demandes et attentes de tous les acteurs européens. Cependant, pour le moment, **aucun acteur non institutionnel ne s'est présenté au Parlement** pour défendre une position ou des intérêts particuliers. Les présidents de commissions parlementaires ont seulement été contactés par deux Etats tiers: l'Ukraine et le Qatar. En tout cas, Pierfrancesco Maran, président de la commission ENVI, a exprimé en réunion avec moi le 11/11 sa volonté d'inviter des acteurs non institutionnels dans les réunions de sa commission, afin de faire entendre des positions, des données d'expertise, des perspectives permettant d'informer le débat des eurodéputés. Le président de la commission ITRE, Borys Budka, rejoint ce point de vue.[24]

Pratiques des négociations internationales
L'évaluation portera spécifiquement sur le volet «for your eyes only » du Position paper.

Collecter, traiter et interpréter des données stratégiques (Strategic Data)
Après concertation après le professeur M. Goeta, ce cours sera évalué dans un second temps.

Droit de l'Union européenne - *Cadres et enjeux juridiques du projet législatif*
Après concertation après la professeure Mme Truilhe, ce cours sera évalué dans un second temps.

[22] https://bws-game.eu/perso/acteur-non-legislatif/medias/frankfurter-allgemeine-zeitung/
[23] https://bws-game.eu/perso/acteur-non-legislatif/medias/frankfurter-allgemeine-zeitung/
[24] https://bws-game.eu/wp-content/uploads/2026/10/CR-Reunion-avec-presidents-de-commissions-11_11.docx-Google-Docs.pdf